



Info Délits Plus

Décembre 2011



Division prévention criminalité

Message de Noël

Mesdames, Messieurs,

En 2012, nous célébrerons les 20 ans de la SMHab. Notre concept d'information à la population et de partenariat se porte à merveille. Nous comptons 96 communes et 9'000 membres.

C'est au printemps 1992 que le système a été introduit pour la première fois dans les communes de Terre Sainte. On doit cette initiative au Commandant de la police cantonale, M. Pierre Aepli et au chargé de prévention de l'époque, Jean-Pierre Crettenand.

Je vous laisse savourer l'article de la Tribune de Genève du 7 mai 1992

<http://www.smhab.ch/archives/Tribune%20Geneve-7mai-1992.pdf>

Le concept rencontre toujours beaucoup de succès et s'il ne ferme pas le robinet des cambriolages, il permet aux membres de trouver des pistes pour se protéger.

Les fondamentaux du concept sont la solidarité, le partenariat, la responsabilité et le civisme. C'est pourquoi nous allons modifier quelque peu son nom. Autre temps, autres perceptions; nous allons supprimer la notion de "surveillance mutuelle" pour ne garder que "Police-Population". Car c'est bien de cela qu'il s'agit, un partenariat entre nous tous, qui doit englober d'autres aspects de la délinquance et ne plus se limiter aux seuls cambriolages. Vous l'avez compris par nos messages d'information que sont les Info Délits et Info Délits Plus. De mois en mois, nous vous rendons attentifs aux risques encourus sur Internet, pour nos jeunes entres autres, aux bancomats, avec certains délinquants mendiants, etc ...

Nous devons travailler à rétablir parmi la population certains réflexes sécuritaires de base, sans toutefois tomber dans les excès. Mais les notions de solidarité et de civisme sont importantes. Nous devons réagir de façon solidaire pour lutter contre ce relâchement civique qui caractérise notre époque. Nous ne devons accepter ni les propos ni les comportements incivils car c'est de ces attitudes que provient aussi l'insécurité. Notre concept des conciliations extrajudiciaires pour gérer les incivilités juvéniles va dans ce sens.

Nous avons tous à gagner à développer ces fondamentaux. La police est au service des citoyens mais nous devons, par nos comportements, soutenir son travail et en faciliter la compréhension chez les plus sceptiques. Adopter un comportement civique et responsable, c'est participer à faire respecter non seulement les lois et les règlements mais aussi et surtout l'esprit des lois et de nos constitutions.

L'éducation des jeunes est une responsabilité civique très importante. Tout individu a besoin d'un cadre qui le rassure et limite ses pulsions et désirs. Mais les parents et les jeunes surtout se retrouvent souvent bien seuls face à ce manque de réaction général. La tendance est malheureusement à l'individualisme, à la procédure judiciaire et aux pensées mercantiles.

La sécurité, subjective et objective, a besoin de solidarité, de responsabilité et de civisme pour se maintenir. Une communauté qui ne se retrouve plus dans ces fondamentaux peinera à lutter contre la criminalité quelle qu'elle soit.

Merci à vous toutes et tous de continuer à nous accorder votre confiance et d'œuvrer à développer nos valeurs fondamentales.

Je vous souhaite d'excellents moments de convivialité et d'échanges avec vos familles et amis et vous présente tous mes vœux pour la nouvelle année.

P-O Gaudard

Normes PEGI pour les jeux vidéo






Un certain nombre de jeux vidéo ne sont pas destinés aux mineurs. Ils contiennent des scènes qui peuvent les choquer. Il est donc important que les parents respectent les normes PEGI. La classification par âge est un système destiné à garantir un étiquetage clair des jeux vidéo par classe d'âge en fonction du contenu. **Cette classification guide les consommateurs, en particulier les parents, afin de leur permettre de décider s'ils peuvent acheter ou non un produit donné.**









Les fournisseurs et éditeurs de jeux vidéo, regroupés au sein de l'Association suisse des divertissements interactifs (SIEA) luttent pour le respect de ces normes PEGI, également par les vendeurs. Cette association a édicté un code de conduite entre les fabricants, détaillants, importateurs et distributeurs d'importance, qui prévoit le contrôle de l'âge ainsi que des restrictions publicitaires. Il contraint les commerçants à ne vendre que les jeux pourvus de l'évaluation PEGI. En cas de non respect, l'accord prévoit des sanctions contre les commerçants en question, allant jusqu'à l'interruption de livraisons voire l'exclusion de la SIEA.

Les commerçants ne doivent pas vendre des jeux non adaptés à des mineurs. **Si toutefois un enfant a pu acquérir un tel jeu, les parents peuvent le ramener au magasin et le commerçant est tenu de le reprendre, même ouvert.** Pour aider les parents dans leurs démarches avec les vendeurs, la SIEA collabore maintenant avec la Fédération romande des consommateurs (FRC). Si le commerçant n'entre pas en matière, la FRC pourra remonter les plaintes au comité PEGI pour traitement.

A noter que certains parents achètent eux-mêmes des jeux non adaptés à leur enfant pour les lui donner. Cette attitude est à bannir, car même si beaucoup de mineurs ont accès à des jeux pour adultes, le contenu peut les perturber et fortement les choquer.

Normes PEGI (tableau tiré du site <http://www.pegi.info/fr/index/id/75>)

	<p>PEGI 3 Avec cette classification, le contenu du jeu est considéré comme adapté à toutes les classes d'âge. Une certaine violence dans un contexte comique (par exemple les formes de violence présentes dans les dessins animés de type cartoon comme Bugs Bunny ou Tom & Jerry) est acceptable. L'enfant ne doit pas pouvoir associer le personnage à l'écran avec des personnages réels, ils doivent être totalement imaginaires. Le jeu ne doit pas comporter de sons ou d'images susceptibles d'effrayer ou de faire peur à de jeunes enfants. Le jeu ne doit faire entendre aucun langage grossier.</p>
	<p>PEGI 7 Tout jeu qui obtiendrait normalement une classification 3 mais qui contient certaines scènes ou sons potentiellement effrayants peuvent être considérés comme convenant à cette classe.</p>
	<p>PEGI 12 Les jeux vidéo montrant de la violence sous une forme plus graphique par rapport à des caractères imaginaires et/ou une violence non graphique envers des personnages à figure humaine ou représentant des animaux identifiables, ainsi que des jeux vidéo montrant des scènes de nudité d'une nature légèrement plus graphique tomberaient dans cette classe d'âge. Toute grossièreté doit rester légère et ne pas inclure d'insultes à caractère sexuel.</p>
	<p>PEGI 16 Cette classification s'applique lorsque la représentation de la violence (ou d'un contact sexuel) atteint un niveau semblable à celui que l'on retrouverait dans la réalité. Les jeunes gens de cette classe d'âge doivent également être en mesure de gérer un langage grossier plus extrême, le concept de l'utilisation de tabac et de drogues, et la représentation d'activités criminelles.</p>
	<p>PEGI 18 La classification destinée aux adultes s'applique lorsque le degré de violence atteint un niveau où il rejoint une représentation de violence crue et/ou inclut des éléments de types spécifiques de violence. La violence crue est la plus difficile à définir car, dans de nombreux cas, elle peut être très subjective, mais de manière générale elle peut regrouper les représentations de violence qui donnent au spectateur un sentiment de dégoût.</p>

	En ligne Possibilité de jouer à ce jeu en ligne		Violence Jeu contenant des scènes violentes		Drogue Ce jeu illustre ou se réfère à la consommation de drogues
	Peur Ce jeu risque de faire peur aux jeunes enfants		Discrimination Ce jeu contient des images ou des éléments susceptibles d'inciter à la discrimination		Nudité Ce jeu montre des scènes de nudité et/ou des comportements ou des allusions de nature sexuelle
	Langage grossier Ce jeu contient des expressions grossières		Jeu de hasard Ce jeu incite à jouer aux jeux de hasard ou enseigne leurs règles		

Liens utiles

- Article paru dans le Matin du 12.12.2011
<http://www.lematin.ch/actu/suisse/une-nouvelle-oreille-pour-les-plaintes-2011-12-11>
- Site de PEGI Pan European Game Information
<http://www.pegi.info/fr/index>
- Comment lutter contre la dépendance à Internet
http://www.skppsc.ch/blog_fr/index.php/weblog/cyberdependance_phenix_pour_vous_aider_a_renaître/
http://www.skppsc.ch/10/fr/1internet/3kinderpornographie/2vorbeugen/230dependance_a_la_pornographie.php
- Serge Tisseron, "Les nouvelles technologies modifient la manière de percevoir les autres et soi-même" sur le site Journal du Net.
http://www.journaldunet.com/itws/it_tisseron.shtml
- Serge Tisseron, psychiatre et psychanalyste, chargé par le Ministère de la Culture en France de faire une recherche sur les effets des images sur les 11/13 ans.
 - Enfants sous influence, les écrans rendent-ils les jeunes violents ? Ed. Armand Colin
 - Virtuel, mon amour, penser, aimer, souffrir, à l'ère des nouvelles technologies, Ed. Armand Collin

Cliquez sur le lien pour lire le magazine de la Polcant,

le No 83/décembre 2011

<http://www.vd.ch/fr/autorites/departements/dse/police-cantonale/publications/polcant-information>

Pour obtenir plus d'information ou des conseils, contactez les gérants de sécurité :

Région Est, Aigle : [Adj Borloz Christian](#), 021 557 88 05

Région Ouest, Bursins : [Adj Genton Etienne](#), 021 557 44 66

Région Nord, Yverdon : [Adj Mermod Willy](#), 024 557 70 27

Région Lausanne Ouest : [Adj Perruchoud Gilles](#), 021 644 83 36

Région Lausanne Est : [Ipa Bourquenoud Christian](#), 021é 644 82 77



www.petitchaperonrouge.com

Le site de la Div prév, avec rubrique
cinéma et âges conseillés